



École associée de
INSTITUT
Mines-Télécom

Investissez dans les ingénieurs de demain

TAXE D'APPRENTISSAGE 2017

L'ENSIIE est habilitée à percevoir la Taxe d'Apprentissage sur le barème : Catégorie B (hors-quota).

Si vous souhaitez nous soutenir, mentionnez ENSIIE et le numéro UAI (RNE) dans la liste des reversements en indiquant le montant ou pourcentage affecté.

Afin de permettre un meilleur suivi, merci d'informer le Service des Relations Entreprises en nous retournant l'avis de versement ci-dessous (par fax : 01 69 36 73 27, courriel ou courrier)

IMPORTANT	N° UAI (RNE) de l'ENSIIE : 0912266U DATE LIMITE DE VERSEMENT : 28 février 2017
------------------	---

AVIS DE VERSEMENT 2017

Montant du versement affecté à l'ENSIIE (catégorie B hors quota)

Nom de l'OCTA

Siret de votre entreprise.....

Responsable Taxe et/ou Personne à remercier :

Société :

Nom-Prénom :

Fonction :

Tel : E-mail :

A quel titre versez vous la taxe d'apprentissage ? (cochez une ou plusieurs cases)

- accueil stagiaires Recruteur de diplômés Fournisseur Parents Diplômés Partenaire